

Règlement 5 et 10km de PONT-AUDEMER 2024

Article 1 : Le Pont-Audemer AC organise la 12^{ième} édition des 5 et 10 km de PONT-AUDEMER le 30 Juin 2024

Article 2 : Les parcours 5 et le 10km sont mesurés et étalonné à l'aide de la méthode IAAF, selon les normes de la FFA.

Article 3 : Le départ du 10km est donné rue de la république à PONT-AUDEMER, proche de la rue des CARMES. Tous les autres départs sont donnés rue de la REPUBLIQUE à l'angle de la rue Aristide BRIAND. Les horaires de départ des compétitions sont: 7km marche nordique: 8h15; 5km marche 8h30, le 5km course label FFA 9h00. Le 750m éveil : 9h40 ; 1100m poussin et 1950m benjamin : 9h50
10km course label FFA: 10h15.

Article 4 : Toutes les épreuves sont ouvertes à tous et à toutes. Les 10km à partir des cadets (2008 et avant). Les 5km course à partir des minimes (2010 et avant) et 5km marche et le 7km marche nordique à partir des minimes (2010 et avant). Les 1950m benjamins (2011, 2012) ; Les 1100m poussins (2013,2014) ; Les 750m éveils (2015, 2016, 2017).

Article 5 : Les 5km marche et 7 km marche nordique et 10km sont chronométrées par système électronique (puce sur le dossard) et un détecteur disposé sur la ligne d'arrivée. Le 10km course à un transpondeur sur la ligne de départ, Les courses (enfants) ne sont pas chronométrées et **il n'y a pas de classement.**

Article 6 : La sécurité est assurée par des signaleurs et le service médical par des secouristes sur le parcours et la ligne d'arrivée et par un médecin sur la ligne d'arrivée. Les services de secours sont habilités à mettre hors course tout concurrent apparaît inapte à poursuivre l'épreuve. Un poste de ravitaillement sera mis en place sur le 10km au 2km500 5^{ième} km et 7km500 ainsi qu'à l'arrivée.

Article 7 : **Les inscriptions se feront sur internet** (<http://10km-de-pont-audemer.jimdo.com/>). Tarif des inscriptions: 5km marche € 7km marche nordique 8€, 5 km course 8€ pour les non licenciés FFA et 6€, pour les licenciés FFA. 10km course 13€ pour les non licenciés FFA et 11€ pour les licenciés FFA. Courses enfants 3€. Frais d'inscription en plus. **Inscriptions sur place seulement 1 jour de la course, soit le 30 Juin à partir de 7h30 et jusqu'à 30 minutes avant chaque départ. Majoration de 2€.** Seules les licences FFA, FSGT, UFOLEP sont autorisées. **Pour les non licenciés, il faut joindre à l'inscription un certificat médical datant de moins de 1 an le jour de la course soit le 1 juillet 2023 maximum ou un PPS (Parcours Prévention Santé) remplace le certificat médical à daté du 1^{er} AVRIL 2024.** Pour Obtenir votre PPS (valable 3 mois) noté PPS FFA. **Sur les courses chronométrées, pour les mineurs non licenciés FFA le certificat médical (- 1 an) est obligatoire.** Pour les courses jeunes, comme il n'y a pas de classement, aucun certificat médical n'est demandé.

Article 8 : Le PONT-AUDEMER AC a souscrit à une assurance responsabilité civile en conformité avec la réglementation des courses hors stade en vigueur. Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence.

Article 9 : Le parcours sera partiellement fermé à la circulation. Tout accompagnateur en vélo, trottinette, etc, est strictement interdit. Le dossard devra obligatoirement être apposé sur le torse de façon visible.

Article 10 : La marche 5km est encadrée par des arbitres qui prendront des sanctions en cas de faute. Une rétrogradation de 10 places sera ordonnée par faute.

La marche fait partie du challenge (MARCHEURE), voir le règlement (<http://10km-de-pont-audemer.jimdo.com/>).

Article 11 : Seul les concurrents classés présent au moment du tirage au sort pourront prétendre aux lots mis en jeu.

Article 12 : L'équipe d'organisation ainsi que la commune de PONT-AUDEMER, déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Article 13 : Conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Pour cela, ils doivent le signaler par écrit à l'organisation en indiquant : Nom, prénom, adresse, course et adresse E-mail.

Article 14 : Il est strictement interdit de jeter vos déchets au sol.

Article 15 : Les résultats seront disponibles sur : <http://10km-de-pont-audemer.jimdo.com/>, www.normandiecouseapied.fr et le site de la FFA.

Article 16 : **Aucun remboursement des inscriptions ne sera fait**

Article 18 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.